



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2025

Présences

M. Sébastien Pomerleau, parent et président
M. Alain Marcoux, parent
M. Carl Verret, parent
Mme Paula Torres, parent

Mme. Amélie Fecteau, enseignante
Mme Ariane Landry, enseignante
Mme Noelline Saint-Laurent, technicienne en SDG
Mme Françoise Brousseau-Fradette, psychoéducatrice

Autres présences

Mme Mélissa Matte, directrice
Mme Yasmine Bouazza, rédactrice

Absences

Mme Marwa Attafi, parent
Mme Laura Rivera, parent

Ordre du jour

19 h 00 **1. Ouverture**

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 3 décembre 2025
- 1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 5 novembre 2025

2. Interventions du public

19 h 15 **3. Affaires pour prise de décision et discussion**

- 3.1. Consultation sur le cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs
- 3.2. Budget du service de garde 2025-2026
- 3.3. Règles de vie et gestion des événements (Carnet d'événements) 2025-2026
- 3.4. Offre de services pour les activités extrascolaires – Hiver 2026
- 3.5. Aménagement du boul. Hochelaga

20 h 30 **4. Rapport**

- 4.1. Rapport de la présidence
- 4.2. Rapport de la direction et des membres du personnel
- 4.3. Rapport du représentant au comité de parents
- 4.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

20 h 50 **5. Autres sujets**

- 5.1. Suivi sur la formation des membres du conseil d'établissement
- 5.2. Questions et demandes des membres du CE

21 h 00 **6. Fermeture**

- 6.1. Date de la prochaine rencontre – 28 janvier 2026
- 6.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance

M. Pomerleau ouvre la séance à 19 : 27.

M. Pomerleau remercie Mme Matte pour l'organisation du souper de Noël du CE.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 3 décembre 2025

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-13	Sur proposition de Mme Noelline Saint-Laurent, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
-------------------------	--

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 5 novembre 2025

Aucun membre du CE n'a de modification à apporter au procès-verbal du 5 novembre 2025.

C.E 2025-2026-14	Sur proposition de M. Alain Marcoux, appuyée par Mme Paula Torres, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 novembre tel que présenté.
-------------------------	---

M. Pomerleau demande à Mme Matte si les besoins identifiés par le conseil d'établissement ont été transmis au centre de services scolaire. Mme Matte confirme que oui : une tournée des écoles sera effectuée afin d'évaluer les priorités selon le budget disponible.

M. Pomerleau informe les membres que les budgets d'ont subi une diminution d'environ 40 %, ce qui représente une baisse importante. Mme Matte ajoute qu'en plus de cette réduction, avec l'arrivée prochaine de l'aire de planche à roulettes et d'une piste à rouleaux (pump track) dans le Parc Saint-Mathieu à proximité de la cour d'école, une demande d'installation de caméras de surveillance a été faite pour prévenir le vandalisme. Elle mentionne espérer que, malgré les coupures, cette demande pourra tout de même être acceptée.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

3. AFFAIRES POUR DÉCISIONS ET DISCUSSION

3.1 Consultations sur le cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de service scolaire des Découvreurs

M. Pomerleau informe les membres du conseil d'établissement que deux documents ont été reçus :

- le projet de modification du cadre relatif aux services éducatifs;
- un bordereau de présentation qui explique les changements.

Il explique que l'objectif du document est de préciser où et quels services sont dispensés dans les différentes écoles du CSSDD. Il présente ensuite chacun des changements proposés.

L'article 2 Objectifs indique que, selon le nombre d'élèves inscrits et la capacité d'accueil, les services offerts dans chaque établissement peuvent être modulés. Cette mention a été ajoutée en lien avec la situation particulière de la maternelle 4 ans.

M. Pomerleau exprime des réserves quant à cette formulation, qu'il juge trop permissive. Selon lui, elle donne une marge de manœuvre trop large au centre de services scolaire et pourrait permettre des changements appliqués à plusieurs types de services, et pas seulement à la maternelle 4 ans. Il estime que si cette flexibilité vise exclusivement la maternelle 4 ans, cela devrait être clairement précisé dans le document. Les membres du CE sont d'accord.

De plus, il propose que l'article 5.10 soit reformulé pour une meilleure compréhension. Les membres sont d'accord.

M. Pomerleau transmette le retour de consultation au CSS.

C.E 2025-2026-15	Sur proposition de M. Carl Verret, appuyée par Mme Amélie Fecteau, il est résolu de donner un avis favorable au projet de cadre relatifs aux services éducatifs dispensés au CSSDD sous réserve des modifications aux articles 2 et 5.10.
-------------------------	---

3.2 Budget du service de garde 2025-2026

Mme Matte présente le budget du service de garde pour l'année 2025-2026.

Revenus

- *Allocations du ministère* : 437 511 \$
- *Frais de garde et autres revenus* : 682 538 \$
- *Total des revenus* : 1 120 049 \$

M. Pomerleau remarque une baisse des revenus par rapport à l'année passée et demande si cela correspond à une diminution du nombre d'élèves. Mme Matte confirme que oui : l'école reçoit beaucoup moins d'inscriptions en cours d'année. Dans les années précédentes, il pouvait s'ajouter jusqu'à 100 élèves en cours d'année, mais ce n'est plus le cas.

Dépenses

- *Salaires et contributions de l'employeur* : 909 988 \$
 - o Technicienne, responsable du service, 22 éducatrices
- *Fournitures et alimentation* : 9 600 \$
 - o Fournitures : achat de jeux et matériel pour le service de garde (distinct du matériel pédagogique).
 - o Alimentation : repas de dépannage pour les enfants ayant oublié leur lunch.
 - o Mme Saint-Laurent précise que cette année, un dîner congelé + collation est facturé 8 \$.
- *Quote-part* : 132 802 \$
 - o Montant remis au centre de services scolaires pour financer, entre autres, la centralisation de la paie. Deux employés à temps plein effectuent désormais ces tâches administratives au lieu des techniciennes déjà très sollicitées.
- *Service collectif* : 57 659 \$
 - o Montant versé au centre de services pour soutenir les écoles ayant des besoins accrus (TES le midi ou en fin de journée, soutien pour élèves à besoins particuliers). En fin d'année, si la

direction se retrouve en déficit en raison d'une embauche nécessaire, elle peut faire une demande de remboursement via ce service.

- *Autres dépenses* : 10 000 \$
 - o Charges internes, frais assumés
- *Total des dépenses* : 1 120 049 \$

C.E 2025-2026-16	Sur proposition de M. Alain Marcoux, appuyée par Mme Paula Torres, il est résolu que le budget du service de garde 2025-2026, tel que présenté, soit adopté.
-------------------------	--

3.3 Règles de vie et gestion des événements (Carnet d'évènement) 2025-2026

Mme Matte rappelle que ces règles avaient déjà été présentées lors d'un précédent CE. L'équipe a revu le *code de vie*, car il n'était pas suffisamment parlant pour les enfants et les parents. L'objectif était de simplifier : moins il y a de règles, plus c'est facile à comprendre et à appliquer.

À l'école Saint-Mathieu, les trois règles sont : Respect – Sécurité – Engagement.

L'équipe est allée dans les classes pour présenter ces règles et expliquer leurs raisons ainsi que les comportements attendus. À cela s'ajoutent les gestes d'or, qui mettent en valeur les bons comportements. Un boulier des gestes d'or est dans le bureau de Mme Matte. Chaque vendredi matin, une chanson est diffusée et trois gestes d'or sont tirés au sort. Mme Brousseau-Fradette souligne que les enfants adorent ce moment : ils chantent, dansent et applaudissent les camarades nommés.

En parallèle, l'école a retravaillé le carnet d'évènements.

Évènements mineurs

- Exemples : parler dans le corridor, courir, dépasser quelqu'un dans la file.
- Un évènement mineur n'est pas donné pour un geste isolé, mais lorsque le comportement se répète. La TES complète le carnet afin d'assurer une uniformité entre les classes, car les seuils de tolérance peuvent varier d'un adulte à l'autre.
- Un courriel est envoyé au parent pour encourager une discussion à la maison.

Après 5 évènements mineurs, une rencontre multidisciplinaire est tenue avec la direction et les parents pour déterminer les mesures de soutien.

Évènements majeurs

- Exemples : violence physique, verbale ou psychologique, fugue, bris de matériel.
- Dans ces cas, l'adulte doit communiquer directement avec la TES.
- L'élève effectue un temps d'arrêt à l'école, avec discussion et réflexion.
 - o 1er évènement majeur : 60 minutes
 - o 2e évènement majeur : 120 minutes
 - o 3e évènement majeur : 180 minutes

La TES et l'adulte témoin déterminent une conséquence logique ou un geste de réparation. Un appel au parent est effectué.

Mme Matte précise qu'il existe aussi des événements d'exception (violence sexuelle, intimidation, violence armée). Les définitions proviennent du nouveau plan de lutte ministériel. Dans ces cas, l'école s'assure d'un suivi étroit avec les parents et les partenaires (ex. : CIUSSS).

Le carnet contient également des idées de gestes de réparation pour soutenir les membres du personnel.

M. Pomerleau demande quel est le lien entre le carnet d'événements et le plan de lutte. Mme Matte confirme que les définitions et la catégorisation proviennent directement du plan de lutte.

Il ajoute qu'il faudrait mieux préciser certaines sections, notamment celle sur les vêtements et objets personnels. Il juge que le pictogramme indiquant les parties du corps à couvrir est trop petit et propose également d'ajouter des précisions sur les objets permis ou interdits, comme les téléphones cellulaires.

Mme Matte explique que ces éléments figurent déjà dans la section *Engagement*, et que la documentation vise surtout à être claire pour les enfants tout en évitant d'être trop lourde.

M. Pomerleau questionne aussi la gestion des communications aux parents los d'un manquement et demande si un accusé de réception sera demandé. Mme Matte informe que la majorité des parents répondent aux courriels et que, pour ceux ayant une barrière linguistique, l'école fait appel à un interprète. Elle précise qu'on obtient maintenant beaucoup plus de suivis qu'à l'époque où les carnets papier étaient envoyés dans les sacs d'école.

C.E 2025-2026-17	Sur proposition de Mme Noëline Saint-Laurent, appuyée par M. Carl Verret, il est résolu d'approuver les règles de vie et de demander une meilleure visualisation du pictogramme représentant les parties du corps à couvrir, ainsi qu'une précision de certains éléments qui figurent dans les règles de vie.
-------------------------	---

3.4 Offre de service pour les activités extrascolaires – Hiver 2026

Mme Matte informe les membres du CE que Dimension Sportive a transmis une liste d'activités possibles pour la session hiver 2026. Les activités proposées sont :

- Zumba
- Danse africaine
- Karaté
- 1001 créations
- Collimage
- Apprentis acteurs
- Superactifs
- Sculpture de ballons
- Ultimate frisbee
- Flag-football
- Bande dessinée
- Gardiens avertis
- Prêt à rester seul (Croix-Rouge canadienne)

M. Verret souligne que la chorale n'apparaît plus dans l'offre, ce qu'il trouve regrettable. Mme Matte mentionne qu'elle ne l'avait pas remarqué et confirme que c'était une activité très appréciée.

Mme Fecteau demande s'il serait possible d'augmenter la clientèle admissible pour certaines activités, par exemple le karaté et la danse africaine, actuellement offertes seulement au préscolaire. Elle propose d'élargir jusqu'à la 2e année. Mme Matte dit qu'elle fera la demande.

C.E 2025-2026-18	Sur proposition de Mme Amélie Fecteau, appuyée par M. Alain Marcoux, il est résolu d'adopter les activités proposées et de faire les démarches pour le retour de la chorale ainsi que pour l'élargissement de l'offre de certaines activités.
-------------------------	---

3.5 Aménagement du boul. Hochelaga

Mme Matte informe les membres qu'un parent de l'école De Rochebelle lui a écrit à propos de la dangerosité du secteur situé près de la sortie de l'école, au coin du boulevard Hochelaga. Ce parent souhaite lancer une pétition afin d'appuyer un projet d'aménagement visant à rendre le secteur plus sécuritaire.

Selon le parent, la visibilité est très limitée et les cyclistes ne peuvent circuler ni dans la rue ni sur le trottoir de façon sécuritaire. Ils proposent donc des solutions, notamment :

- un marquage au sol plus visible,
- une voie réservée aux cyclistes,
- et des aménagements inspirés de ce qui se fait ailleurs dans des configurations similaires.

Le parent a transmis des plans et exemples d'améliorations possibles.

Mme Matte explique avoir reçu une demande afin de partager la pétition auprès des parents et du personnel. Toutefois, en tant que direction, elle doit être prudente : l'école ne peut pas prendre position publiquement ou soutenir officiellement une initiative citoyenne, même si elle touche à la sécurité.

Elle informe néanmoins les membres du CE de l'existence du mouvement, afin que les parents qui le souhaitent puissent s'y impliquer à titre individuel, de façon totalement indépendante de l'école.

M. Pomerleau est en accord avec cette approche et rappelle qu'il s'agit d'une démarche citoyenne dans laquelle chaque parent est libre de s'engager ou non.

4. RAPPORTS

4.1 Rapport de la présidence

M. Pomerleau informe les membres que la loi sur la laïcité dans le réseau de l'éducation a été adoptée. Cette loi comporte plusieurs volets et touche notamment les enseignants, les éducatrices ainsi que les conducteurs et conductrices d'autobus scolaires.

Mme Matte ajoute que cette loi aura des répercussions importantes, particulièrement pour les employés qui portent le voile. À partir du moment de l'embauche, un employé conserve son droit acquis tant qu'il ne change pas de poste. Pour l'instant, on ne connaît pas encore le nombre d'employés qui seront concernés, mais ces informations seront connues prochainement. La loi aura également un impact sur les futurs processus d'embauche.

Mme Brousseau-Fradette souligne que cela risque d'avoir un effet notable, puisque plusieurs personnes portent le voile.

Mme Saint-Laurent mentionne qu'elle a instauré l'usage obligatoire du français dans le cadre du travail pour les communications entre employés.

4.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte informe les membres qu'elle a communiqué avec Cuisine Express, un service déjà utilisé par plusieurs écoles. Un des avantages majeurs est qu'il n'y aurait aucun minimum de commande, ce qui facilite grandement la mise en place du service.

Le fonctionnement proposé est le suivant :

- Menu à la carte : les parents choisissent eux-mêmes les repas.
- Offre quotidienne : deux choix de repas chauds différents chaque jour, ainsi que trois choix de salades.
- Prix :
 - o Salade seule : 3,50 \$
 - o Repas complet : 9 \$
- Livraison quotidienne des repas chauds dans des bacs isolés.
- Transmission des commandes : un fichier Excel est envoyé chaque jour à l'école.
- Repas de dépannage disponibles.
- Aucun service lors des journées pédagogiques ni pendant la semaine de relâche.
- Annulation possible le matin même, jusqu'à 8 h.
- Le fournisseur offre des options adaptées aux restrictions alimentaires, allergies et au diabète.
- Plusieurs repas sont 100 % bœuf et l'école peut imposer certaines règles, par exemple exclure la pizza considérée comme un aliment de type malbouffe.
- Possibilité de fournir les repas avec ou sans ustensiles.

Commenté [SP1]: Que veut-on dire ?

M. Carl demande si l'implantation du service est officielle. Mme Matte précise que, bien que tout soit en bonne voie, une structure doit d'abord être mise en place avant de confirmer. L'objectif serait d'être prêts pour offrir le service dès le retour en janvier, mais il reste à vérifier si ce sera réalisable.

4.3 Rapport du représentant au comité de parent

M. Pomerleau fait un compte rendu des points abordés au comité de parents.

Il explique d'abord que les membres ont été consultés sur le cadre des services éducatifs, comme présenté plus tôt en rencontre.

La directrice des services éducatifs a présenté le nouveau modèle d'accueil des élèves ayant des troubles graves du comportement. Il précise qu'auparavant, ces élèves étaient regroupés à Notre-Dame-de-Foy dans une classe appelée *Grandiose*. Cette structure a été abolie et les élèves sont maintenant répartis dans différentes écoles du centre de services scolaire. L'un des enjeux de l'ancien modèle était une rotation importante du personnel spécialisé, ce qui compliquait la stabilité des interventions. Il souligne toutefois que les écoles qui accueillent maintenant ces élèves bénéficient d'un soutien accru du centre de services scolaire.

Il revient ensuite sur la diffusion du film *Screenagers*, projeté l'an dernier. Ce film traite de l'utilisation des écrans chez les jeunes. Des parents souhaitent désormais multiplier les projections publiques afin que davantage de

familles puissent en bénéficier. Une première initiative a eu lieu à Rochebelle, et d'autres écoles du secteur souhaitent emboîter le pas.

M. Pomerleau explique que lui et M. Marcoux ont assisté à une projection l'an dernier et que l'expérience fut très enrichissante, particulièrement grâce à la période d'échanges qui suit le film et qui permet aux parents de se sentir soutenus face aux défis liés aux écrans. M. Marcoux ajoute qu'il existe une version primaire du film, ce qui pourrait être pertinent pour l'école. Il propose d'envisager une organisation conjointe avec une école voisine, comme Saint-Geneviève, considérant la similarité des clientèles. Il poursuivra les démarches avec l'OPP.

M. Pomerleau informe ensuite le CE qu'une rencontre des présidents des conseils d'établissement aura lieu prochainement. Il ne pourra y assister ni le vice-président, M. Marcoux.

Il rappelle également la tenue d'une formation sur le financement des centres de services scolaires, prévue le 14 janvier, ouverte à l'ensemble des parents et membres du personnel des CE. Le lien d'inscription sera transmis sous peu.

Enfin, il souligne une conférence sur le stress et l'anxiété chez les jeunes, intitulée *Mieux comprendre pour mieux soutenir mon enfant*, organisée dans le cadre de l'entente avec UMR Synergia. L'évènement aura lieu le 21 janvier au Collège des Compagnons. Les parents recevront un courriel d'information et pourront obtenir gratuitement un billet. Même sans billet, il est possible d'y assister, des places étant généralement disponibles.

4.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

M. Marcoux informe que l'activité de bingo a eu lieu et que ce fut un grand succès, réunissant environ 150 personnes. L'organisation n'a pas été trop lourde et l'évènement s'est très bien déroulé. Mme Matte souligne que l'activité était très amusante. Deux anciens élèves de St-Mathieu, maintenant à Rochebelle, sont venus animer la soirée.

Mme Matte mentionne également qu'il était agréable de voir plusieurs familles mélangées aux tables, dont certaines qui n'avaient jamais joué au bingo, ce qui a rendu l'activité amusante et a créé beaucoup de suspense. Grâce à quelques commandites, des prix ont pu être remis, en plus de cartes-cadeaux achetées par l'OPP. M. Marcoux conclut que ce fut un moment très plaisant. La Fondation était également présente lors de l'activité.

La prochaine activité sera le Carnaval, et la présence de Bonhomme Carnaval est à confirmer pour le 7 février à 11 h. Des effigies seront également vendues lors de l'évènement pour les parents et le personnel.

Enfin, M. Marcoux mentionne que l'OPP tentera d'organiser un visionnement du film *Screenagers*, possiblement en collaboration avec une autre école du secteur. Le projet reste à confirmer.

5. AUTRES SUJETS

5.1 Suivi sur la formation des membres du Conseil d'établissement

M. Pomerleau demande aux membres s'ils ont visionné les vidéos de formation. Certains répondent que oui, d'autres que non.

Les membres du CE n'ont aucune question concernant la formation.

5.2 Questions et demandes des membres du Ce

M. Marcoux mentionne que sa fille a rapporté à l'école son enveloppe de la caisse scolaire, mais qu'elle n'a pas reçu une nouvelle enveloppe. Mme Saint-Laurent explique qu'une personne passe chaque semaine pour récupérer les enveloppes et en déposer de nouvelles au secrétariat. Mme Matte suggère de vérifier auprès de l'enseignante, puisqu'il est possible qu'au moment où sa fille s'est présentée au secrétariat pour récupérer une nouvelle enveloppe, il n'en restait plus. M. Marcoux indique qu'il fera un suivi.

6. FERMETURE

6.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 28 janvier 2026.

8.2 Levée de la séance

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 21 :43

Sébastien Pomerleau
Président du conseil d'établissement

Mélissa Matte
Directrice